



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026\_2-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 2

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation  
25/02/2026

**OBJET : Subvention Région Hauts-de-France -  
Travaux de rénovation de la couverture de l'Eglise  
Saint Pierre et Saint Paul de Gamaches -  
Campagne 1**

Date d'affichage  
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

Monsieur le Maire présente, à nouveau, à l'Assemblée délibérante le projet de Rénovation de la couverture de l'Eglise Saint Pierre et Saint Paul de Gamaches, notamment la campagne 1 de ces travaux, pour un montant de travaux à hauteur de 253 926.69 € HT estimés par Monsieur Pascal Brassart, Architecte du patrimoine.

Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité l'accord de Monsieur le Préfet pour obtenir une dérogation à l'obligation de financer 20% de tous travaux sur fonds propres. Monsieur le Maire précise que cette dérogation a été sollicitée en parallèle de la demande d'aide auprès de la Région Hauts-de-France au dispositif : travaux de restauration du patrimoine protégé (REPP).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet présenté,
- SOLLICITE l'aide de la Région Hauts-de-France à hauteur de 59 236.02 € HT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026\_2-DE

S<sup>2</sup>LO

• **ARRETE** le plan de financement suivant :

|                                             |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|
| *Subvention Département de la Somme (37%) : | 93 150.00 € HT  |
| *Subvention DRAC (40%) :                    | 101 590.67 € HT |
| *Subvention Region Hauts de France (23%) :  | 59 236.00 € HT  |

Part revenant au maître d'ouvrage : 50 795.34 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

